

# Risque d'exposition involontaire aux contenus inappropriés ou interdits aux mineurs

62% des jeunes ont vu leurs premières images pornographiques avant d'entrer au lycée, soit avant 15 ans

## Comment protéger son enfant des contenus pornographiques et choquants ?

- **Installez un contrôle parental** pour filtrer l'accès aux sites web et lister de manière limitative les sites que votre enfant peut consulter (la liste « blanche », pour les plus jeunes, crée un univers internet limité à quelques sites tandis que la liste « noire » permet de bloquer les sites illégaux ou interdits aux mineurs). Le contrôle parental n'exclut cependant pas la vigilance : il est important de vérifier régulièrement les sites sur lesquels votre enfant navigue.
- **Adaptez sa pratique numérique en fonction de son âge.** Par exemple, les réseaux sociaux sont un vecteur important de contenus pornographiques ou choquants, évitez de laisser vos enfants, notamment les plus jeunes, seuls sur ces plateformes. Soyez aussi méfiants **avec les assistants vocaux** qui donnent accès très facilement à de l'information variée.

Rappel : Les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans et le consentement des parents est requis pour les enfants de 13 et 14 ans.

- **Sensibilisez votre enfant** : il doit savoir qu'il peut trouver sur Internet des contenus inadaptés à son âge. Expliquez-lui de quoi il s'agit et qu'il doit vous en parler si jamais il devait en voir. N'hésitez pas à aborder avec lui, dès 8-9 ans, l'existence de la pornographie. Il sera averti et plus à même de vous en parler.

## Comment agir si votre enfant a été exposé à des contenus choquants ou pornographiques ?

Tout d'abord, il est important d'**engager la communication** avec votre enfant. Son exposition à un contenu inapproprié, qu'elle soit volontaire ou non, n'est ni votre faute, ni la sienne.

**Déculpabilisez-le** : pour qu'il puisse s'exprimer librement sur son ressenti, il ne faut pas qu'il se sente blâmé ou jugé. **Rassurez-le** également, en lui expliquant que la majorité des contenus choquants sont de la fiction, et que cela ne se passe pas comme ça dans la vraie vie. S'il est très perturbé et n'arrive pas à en parler, consultez un psychologue qui l'aidera à se sentir mieux.

Plusieurs recours sont possibles dans le cas d'une exposition que vous jugez inquiétante :

- **Signalez le contenu choquant** : Faites-le ensemble pour l'associer à cette démarche.
  - ❖ Sur Pharos : <https://internet-signalement.gouv.fr>
  - ❖ Sur E-enfance : appelez le 3018
- **Consultez [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr)** qui propose des infos pratiques sur le contrôle parental et des conseils d'éducation à la sexualité destinés aux plus jeunes pour anticiper leurs premières interrogations.